



60 rue Vergniaud  
75640 Paris Cedex 13  
tél. 01 40 78 31 50  
fax. 01 40 78 30 58  
<http://www.fo-com.com>  
[federation@fo-com.com](mailto:federation@fo-com.com)

## **Développer La Poste, pourquoi et comment ?**

Vouloir développer La Poste, c'est d'abord résoudre la question du financement du service public. Les missions de service public conférées à La Poste induisent des coûts structurels qui ne sont pas compensés. Chaque année, ces « charges indues » avoisinent 1 milliard d'euros. Il est incohérent et injuste de présenter La Poste comme impécunieuse tout en se défaussant sur elle de charges qui incombent au premier chef à l'Etat.

La solution relève du simple bon sens associé à une volonté politique : le financement du service public doit être partagé par plusieurs acteurs publics. N'étant plus la seule véritable contributrice, La Poste, tout en étant confirmée dans ses missions, pourrait alors transférer des moyens conséquents pour assurer un développement commercial crédible, en France comme en Europe. Résoudre la question du service public, c'est résoudre l'équation financière de l'avenir de La Poste, sans changer le statut de l'entreprise.

La synthèse ci-après concerne les propositions de FO Communication. Pour le versant critique de notre approche, nous renvoyons le lecteur au document intitulé « Ni fatalité, ni nécessité » disponible sur le site de la Fédération à l'adresse : [http://www.fo-com.fr/images/documents/texte\\_poste.pdf](http://www.fo-com.fr/images/documents/texte_poste.pdf).

### **Clarifier la loi du 20 mai 2005**

La Poste demeurera un « groupe public » selon les termes de la loi de 2005. Cette loi devra être modifiée. Un chapitre spécifique devra traiter des missions de service public, y compris le service universel. Dans la mouture actuelle, ces sujets sont souvent éparpillés, à moins qu'ils soient renvoyés à des décrets existants ou à venir. Il importe de redonner de la cohérence et de la force aux quatre piliers : présence postale, service universel, transport de la presse, service public financier. Cette dernière expression est justifiée par les récents développements, et notamment la LME. La notion d'accessibilité bancaire, trop générale, minimise le rôle de La Poste. Ce rôle, inscrit dans des textes diffus, parfois elliptiques, mérite d'être codifié.

Autre codification nécessaire : on attend toujours le décret sur le fonds de compensation du service universel, géré par la CDC selon l'art. 15 de la loi. Il est primordial que ces dispositions clés prennent une valeur législative et pas seulement réglementaire. S'agissant du financement de la presse, une clé de répartition fixée par la loi mettrait fin aux négociations cycliques dont la dernière équivaut à un sursis avant exécution.

Nul doute qu'un tel recadrage conduirait à redéfinir le périmètre d'intervention des organismes qui gravitent autour de l'activité postale. Pour le sujet qui nous occupe, il paraît nécessaire de donner davantage de prérogatives à la Commission supérieure du service public. Un évènement est passé inaperçu : la disparition du contrat de plan Etat-La Poste, pourtant inscrit dans la loi. Désormais, les missions de service public sont isolées de la marche générale de l'entreprise, cantonnées dans un « contrat de service public », dont on sait qu'il promet beaucoup sans financer. L'Etat laisse désormais le soin à La Poste de concocter son « plan stratégique », autrement dit de déterminer seule sa feuille de route « commerciale ». Enfin, cette scission formelle constitue les prémices d'une séparation réelle. Traiter du service public hors La Poste, c'est faire le lit d'une future société anonyme. Il faut rétablir le contrat de plan afin de conférer plus de crédibilité aux engagements de l'Etat en matière de service public.

Le travail de mise en cohérence et de précision effectué, les missions ordonnées et clarifiées, il appartiendra au législateur de régler la question du financement desdites missions.

### **Développer La Poste, c'est financer le service public postal**

Le but est triple : soulager le déficit qui grève les comptes de La Poste ; dégager des ressources pour conforter et améliorer le service public postal ; enfin, par voie de conséquence, cesser d'exercer sur les collectivités locales le chantage « fermeture de bureau de poste ou implantation d'une agence communale ou d'un relai postal ». Le service public postal doit pouvoir fonctionner et se moderniser. Pour y parvenir, nous proposons que soit étudiée la solution d'une structure de droit public ad hoc qui aurait pour avantage subsidiaire mais non négligeable d'annihiler les pulsions centrifuges de La Banque Postale. Bref, de rincer cette dernière au service public.

La notion de « pôle financier public » vient de prime abord à l'esprit. Certains, dont FO, l'avaient mise en avant il y a une dizaine d'années. L'objectif était d'arrimer les services financiers à la CDC afin que l'Etat dispose de deux bras armés : l'un pour les investissements d'intérêt général ; l'autre pour garantir un accès bancaire égalitaire. Après l'échec, ô combien funeste à la lumière de l'actualité, de l'alliance CDC/Caisses d'Épargne, cette voie pourrait retrouver de la pertinence. Elle est de nos jours de plus en plus partagée, au risque de devenir un slogan à géométrie variable. La formule de « pôle financier public » ne doit pas être un palliatif pour temps de tourmente. Pour FO, il importe qu'elle devienne une constante de la vie économique et sociale du pays.

La création d'une filiale commune CDC/La Banque Postale, destinée au financement de projets collectifs, pourrait constituer le premier noyau de ce pôle public auquel d'autres partenaires pourraient s'agréger, telle l'Agence des Participations de l'Etat. La vocation publique de La Banque Postale serait ainsi affichée. Le ciment représenté par cette filiale serait le catalyseur menant à la création d'un établissement spécifique voué au financement du service public.

Quel établissement public ? Nous voici au cœur du sujet. L'Etablissement de Garantie du Service Public Postal (EGSPP) aurait donc pour objet de compenser et de développer les quatre piliers du service public postal. L'Etablissement y

contribuerait, au-delà des ressources propres de ces piliers, sous la forme de subventions mais aussi de prêts. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que le fonds de compensation du service universel, encore dans les limbes, pourrait aussi être abondé par les opérateurs privés selon le principe « pay or play ». Aujourd'hui la loi prévoit pour ces opérateurs une taxe sur le chiffre d'affaires, insuffisante. Quant aux services financiers, la LME n'a pas institué le « pay or play ». Avec ce système, toute banque, convaincue de ne pas jouer le jeu de l'accessibilité, tout opérateur postal n'exerçant pas une part réelle du service universel, devrait contribuer au financement du service public. Par ailleurs, il faudra de toute façon réévaluer le mode de calcul de la « taxe compensatoire du service universel » appliquée aux entreprises concernées.

L'Établissement aurait comme bailleurs de fonds et gestionnaires, La Banque Postale, la CDC et l'Agence des Participations de l'Etat. A la tête de son conseil d'administration pourrait être placé le président de la Commission supérieure du service public, les fonctions opérationnelles étant exercées par un directeur général. Parmi les personnalités qualifiées, la présence des élus locaux - notamment des maires ruraux - serait incontournable.

La création de l'Établissement, si elle générerait des réajustements organisationnels, ne remettrait pas en cause les missions des structures déconcentrées déjà dédiées au service public postal. L'Établissement serait pour elles un partenaire.

Il faudrait pouvoir réduire de 2/3 le déficit imputé aujourd'hui à La Poste sur ses ressources propres. Ce qui dégagerait pour elle des marges de manœuvre non négligeables (au moins 300 millions d'euros).

Parallèlement au service de la compensation, l'Établissement serait habilité à consentir des prêts à taux préférentiels aux collectivités territoriales soucieuses de maintenir et de développer une présence postale digne de ce nom. Cet appel d'air et la garantie apportée par l'Établissement pourraient conduire à réactiver, sur de nouvelles bases, l'idée de polyvalence des services publics et de leur mutualisation souhaitée par de nombreux élus locaux.

### **Développer La Poste, c'est concentrer ses forces et circonscrire son rayon d'action**

Les fiches relatives aux métiers, transmises par FO Communication à la Commission Ailleret, sont disponibles sur le site internet de la Fédération, aux adresses :

- [http://www.fo-com.com/images/documents/strateg\\_courrier\\_fich\\_tech.pdf](http://www.fo-com.com/images/documents/strateg_courrier_fich_tech.pdf) ;
- [http://www.fo-com.com/images/documents/dvpt\\_colis\\_fich\\_tech.pdf](http://www.fo-com.com/images/documents/dvpt_colis_fich_tech.pdf) ;
- [http://www.fo-com.com/images/documents/enseign\\_lbp\\_fich\\_tech.pdf](http://www.fo-com.com/images/documents/enseign_lbp_fich_tech.pdf) ;
- [http://www.fo-com.com/images/documents/lbp\\_double\\_mission\\_fich\\_tech.pdf](http://www.fo-com.com/images/documents/lbp_double_mission_fich_tech.pdf).

Il est impératif de rompre avec une politique de « métérisation », source de perte de sens, de coûts supplémentaires, d'incohérence et de malaise social. Cela signifie que les séparations d'activités doivent être fonctionnelles et non organiques. L'organisation territoriale de La Poste doit être revue selon le principe : une direction unique englobant tous les métiers, dans des circonscriptions identiques.

Avoir séparé le courrier et le colis est une erreur ; à moins de vouloir choisir le modèle allemand qui préfère le camionneur au facteur... Les investissements sur le courrier-colis doivent privilégier le marché intérieur. La conjoncture comme la raison condamnent la fuite en avant consistant à racheter toutes les entreprises qui, à l'étranger, pourraient concurrencer La Poste. A cette politique dite de « dissuasion » il serait préférable de substituer une politique de partenariat avec les opérateurs historiques dans le but d'améliorer la qualité du service transfrontalier. Plutôt que de

se lancer dans des stratégies d'affrontements stériles sur leurs territoires respectifs, les postes européennes devraient conclure une sorte de Yalta postal : dessiner des zones d'influences. Il est grave en économie, d'oublier la diplomatie. Dans cette perspective, les leviers d'investissements externes et internes de La Poste s'inscriraient dans un système d'autofinancement ou d'emprunt ne nécessitant pas de recourir à une ouverture du capital.

Le lien naturel entre « l'Enseigne » et La Banque Postale, autrement dit entre les bureaux et les services financiers, est aujourd'hui dénoué par les velléités d'indépendance de La Banque Postale. Il est vital de le rétablir, aussi bien pour ancrer la banque au sein du groupe que pour assurer la viabilité du réseau. La « solution allemande », qui consisterait à transformer les 3 000 bureaux les plus rentables en agences bancaires est inacceptable. Les guichets de La Banque Postale doivent être ceux de La Poste. Dans ce cadre, l'alliance renforcée Enseigne-La Banque Postale doit permettre de développer, au sens propre, une « banque pas comme les autres », innovante dans sa lutte contre l'exclusion financière. La Poste doit devenir le vecteur de la relance de la consommation, levier indispensable pour sortir du marasme économique et protéger le plus grand nombre. Dans cet état d'urgence, il est incompréhensible d'attendre 2010 pour proposer les prêts à la consommation. Le processus doit être accéléré. La piste du microcrédit mérite d'être particulièrement explorée. Les guichetiers et conseillers sont mieux placés que d'autres pour comprendre et suivre les personnes en difficulté. A condition de dégager les moyens nécessaires au suivi des dossiers.

Aujourd'hui La Poste devient inefficace parce qu'elle est fragmentée. Il importe de la rassembler, de la réunifier. Le financement du service public n'est pas un problème économique mais politique. Le législateur en tient la clé. Quant au développement commercial proprement dit, il doit s'inscrire dans les limites du raisonnable. Autrement dit privilégier l'espace national et s'assurer des relais suffisants en Europe. L'impérialisme postal ne relève pas d'une poste républicaine.

\*  
\*        \*

En conclusion, Force Ouvrière rappelle que ni le financement du service public postal, ni les ajustements nécessaires à la prise en compte de la concurrence ne justifient un changement de statut de l'entreprise. L'entreprise publique SNCF investit, via Géodis, des centaines de millions d'euros à l'étranger et on ne touche pas à son statut... Pourquoi réserver à La Poste un traitement de défaveur ? Selon Force Ouvrière, trois impératifs doivent être retenus :

1. Arrimer La Banque Postale à l'établissement public La Poste ;
2. Financer les missions publiques avec des fonds publics ;
3. Réunifier l'organisation de La Poste, aujourd'hui morcelée et inefficace.

**Une structure ad hoc pour financer le service public postal : l'EGSPP**

- 850 millions à 1 milliard d'euros à compenser chaque année
- Améliorer la qualité de la présence postale

